

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 3 mars 2014 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Michèle Logue-Wakeling, Joanne Mayer, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDANTE

Réponse à la lettre de madame Louise Schnubb

3) PROCÈS-VERBAUX

#29-03-2014

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 3 février 2014 et celui de la réunion spéciale du 27 février 2014 soient acceptés tel que présentés.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#30-03-2014

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#31-03-2014

IL EST RÉSOLU QUE la liste #03-2014 des factures à payer totalisant un montant de 185 501,93\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #31-03-2014, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire ne présente aucun rapport verbal de ses activités pour le mois de février raison d'absence prolongée.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Un bref rapport est présenté par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité exécutif.

(6.1.2) EMBAUCHE SAISONNIER

#32-03-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'embauche de monsieur Fern Rochon à titre de préposé au dépotoir a un taux de 65 \$ du mois de mai en octobre 2014 ainsi que l'embauche d'Albert Maloney à titre de journalier pour la municipalité du mois de juin en novembre 2014.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.3) MARGE DE CRÉDIT

#33-03-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit de 600 000 \$ auprès de la Caisse Populaire Gracefield.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.4) TRANSFERT TAXE D'ASSISE

#34-03-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise le transfert de 103 441 \$ (montant approximatif) des fonds réservés au compte général afin d'acquitter les dépenses de la taxe d'assise pour 2010-2013.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) REDDITION DE COMPTE ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 368 506 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

#35-03-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que la municipalité de Low informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION #10-01-2014 - APPAREILS RESPIRATOIRES

#36-03-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise une modification à la résolution portant le numéro 10-01-2014 concernant l'achat des appareils respiratoires pour le service

d'incendie afin d'ajuster le montant estimé de l'achat de 32 400 \$ au montant actuel de 29 606,29 \$ et afin de modifier l'échéancier du remboursement au fond de roulement pour débiter en 2015 sur 4 ans au lieu de 2014 pour la même période de temps.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling
APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) ANNONCE PUBLICITAIRE

#37-03-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat d'une annonce publicitaire dans le programme du club de patinage artistique de Gatineau au montant de 150 \$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) AUTORISATION SIGNATURE

#38-03-2014

IL EST RÉSOLU que le Conseil donne l'autorisation de signature au nom de la Municipalité de Low au maire, Morris O'Connor ainsi qu'à la pro-mairesse, Joanne Mayer, à la directrice générale, Franceska Gnarowski ainsi qu'à Liette Hickey, responsables des finances, pour les comptes 60050 et 70241 à partir du 3 mars 2014.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) SPCA

CONSIDÉRANT que la municipalité verse une somme approximative de 1800 \$ par année à la SPCA de Gatineau en vertu d'un protocole d'entente qui permet à la municipalité de retourner les animaux abandonnés ou perdus à la SPCA;

CONSIDÉRANT que les employés de la Municipalité non aucune formation concernant l'attrapage des chiens et d'autres animaux et que cette situation constitue un risque élevé de poursuite contre la municipalité dans le cas d'un attaque ou de morsure;

CONSIDÉRANT que chaque voyage à Gatineau pour retourner un animal perdu or abandonné occasionne des dépenses d'environ 150 \$ à 250 \$ en temps perdu et en coûts réels;

CONSIDÉRANT que la SPCA a reçu, en 2013, 61 animaux de la Municipalité de Low;

#39-03-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise la signature par la directrice générale et le maire du protocole d'entente entre la Municipalité et la SPCA de l'Outaouais au montant de 4 999,60 \$ pour un an à partir du 1^{er} avril 2014.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.10) APPUI DE RÉOLUTION DATE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT que les élections municipales générales au Québec se tiennent le 1^{er} dimanche de novembre à tous les quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT que pour les municipalités rurales et touristiques, cette date représente un désavantage sérieux ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Low sont d'avis que la participation électoral serait beaucoup plus important si les élections générales

seraient tenues le deuxième dimanche du mois de septembre, permettant aux citoyens et non-résidents d'y participer en plus grand nombre;

CONSIDÉRANT que les élections municipales générales se tiennent aussi en période de chasse ce qui nuit à la participation des électeurs;

#40-03-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Low demande à l'Honorable Pauline Marois, Première Ministre du Québec, d'étudier la possibilité de modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités afin de permettre aux citoyens qui ne sont pas résidents permanents d'y participer; qu'une copie de cette résolution soit expédiée à la députée provinciale Stéphanie Vallée, à la Fédération Québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRCVG, et aux municipalités sises sur le territoire de la MRCVG afin d'y recevoir leurs appuis.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président du comité de la voirie.

(6.3) SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité public

(6.4) ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(6.5) URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

(6.5.2) NOUVEAUX MEMBRES

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme requiert deux membres de la communauté additionnels;

CONSIDÉRANT que deux candidatures, dont Paul Rockwell et John Edwards, ont été considérés et recommandés par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les deux candidats ont acceptés d'être membres du comité consultatif;

#41-03-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte les recommandations du comité consultatif; que John Edwards et Paul Rockwell soient nommés au comité consultatif d'urbanisme et que la municipalité prépare des termes de référence concernant les missions, objectifs, et les processus de nomination pour chacun des comités consultatifs relevant du conseil.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.5.3) DEMANDE D'APPUI DE RÉOLUTION –CARTOGRAPHIE ZONES INONDABLES

CONSIDÉRANT que suite à la convention intervenue entre les gouvernements du Québec et du Canada, la cartographie des zones inondables de notre territoire est la même depuis le début des années 80;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de notre territoire comportent des zones inondables;

CONSIDÉRANT que selon la cartographie actuelle, la délimitation des zones inondables devrait être mise à jour tenant compte de données courantes étant donné qu'elles datent de plus de trente ans;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires d'immeuble sont brimés quant aux travaux de rénovations ou de constructions puisque la réglementation actuelle se doit d'être appliquée;

CONSIDÉRANT que la MRCVG révisé le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent que chacune des municipalités reprenne à travers leur réglementation d'urbanisme la cartographie des zones inondables;

CONSIDÉRANT que la réalisation de telles cartes, sur un si vaste territoire, commande des coûts que ne peuvent assumer les municipalités concernées;

#43-03-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que demande soit faite à la MRCVG afin qu'elle entreprenne des démarches pour cartographier les zones inondables sur son territoire et plus précisément la zone de récurrence 20 ans de la rivière Gatineau qui longe plusieurs municipalités sur le territoire.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.6) LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(6.7) VARIA

(7) PÉRIODE DE QUESTION

(8) AJOURNEMENT

#43-03-2014

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h45.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor
Maire

Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »